

## Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 075-2016  
Type d'intervention: Interpellation  
Motion ayant valeur de directive: ☐  
N° d'affaire: 2016.RRGR.300  
  
Déposée le: 16.03.2016  
  
Motion de groupe: Non  
Motion de commission: Non  
Déposée par: Zuber (Moutier, PSA) (porte-parole)

Cosignataires: 2

Urgence demandée: Non  
Urgence accordée:

N° d'ACE: du  
Direction: Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques  
Classification: –  
Proposition du  
Conseil-exécutif:



### Apaiser le jugement de l'Histoire

Le 16 mars 1916, il y a donc aujourd'hui exactement 100 ans, le musicien, journaliste et autonomiste de la première heure Léon Froidevaux était condamné à Berne à 13 mois d'emprisonnement. En ma qualité de député-maire de Moutier, une ville que ce patriote a tant et si bien servie, je me dois de lui rendre hommage au travers de la présente intervention qui donne aux autorités bernoises l'occasion d'exprimer des regrets.



Dans un article intitulé « *Un Grand Jurassien envoyé au cachot* », *Le Quotidien jurassien*<sup>1</sup> revient sur la scandaleuse incarcération de Léon Froidevaux. Celui-ci, persécuté au gré de fausses accusations, voué aux gémonies pour son attachement à l'idée de l'autonomie du Jura, condamné pour sa dénonciation légitime d'un pangermanisme arrogant, connaîtra arrestations et

<sup>1</sup> Edition du 15 mars 2016.

privations de liberté arbitraires. Victime d'une « justice militaire » dévoyée, cible des autorités cantonales bernoises et d'un Conseil fédéral complice, Léon Froidevaux a subi les pires humiliations sans abandonner les valeurs républicaines et humanistes qui guidaient sa plume. Fidèle jusqu'au bout à son idéal, jamais réhabilité par les successeurs des pouvoirs qui l'avaient injustement frappé, il devint un exemple pour les Jurassiens dans leur conquête de l'indépendance et de la souveraineté étatique sur leur terre ancestrale.

Un siècle après ces événements qui sont une tache sur l'Histoire du canton de Berne, le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quelle appréciation le gouvernement bernois d'aujourd'hui porte-t-il sur la manière avec laquelle la justice et les autorités politiques cantonales ont traité cet intellectuel et patriote jurassien, cela en regard de la liberté d'expression et de la légitimité du combat démocratique pour l'accession du Jura à la souveraineté politique ?
2. Dans un souci d'honorabilité, le gouvernement n'estime-t-il pas utile d'œuvrer à la réhabilitation de Léon Froidevaux, et par là même à celle des autorités de l'époque, en accomplissant un geste, fut-il symbolique, qui apaise le jugement de l'Histoire ?